



Berne, le 21 septembre 2012

Destinataires

Partis politiques
Associations faîtières des communes,
des villes et des régions de montagne
Associations faîtières de l'économie
Autres milieux intéressés

Révision totale de la loi fédérale et de l'ordonnance sur les produits de construction: ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 21 septembre 2012, le Conseil fédéral a chargé le DFF de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de révision totale de la loi fédérale et de l'ordonnance sur les produits de construction.

La consultation dure trois mois. Elle commence le 21 septembre 2012 et s'achève le **21 décembre 2012**.

Cette révision totale vise à adapter le droit fédéral des produits de construction au nouveau règlement européen relatif aux produits de construction, afin que l'économie suisse continue à bénéficier, dans ce secteur majeur, des avantages découlant de l'accord bilatéral correspondant conclu avec l'UE et afin d'éviter l'instauration de nouvelles entraves au commerce. Elle permet également de réduire les contraintes pesant sur les opérateurs économiques, d'augmenter la transparence, de simplifier les procédures et de renforcer la sécurité du droit, tout en contribuant de manière déterminante à la sécurité des ouvrages de construction et au développement de la construction durable.

Nous vous remettons ci-joint le projet de révision totale de la loi fédérale et de l'ordonnance sur les produits de construction et le commentaire qui s'y rapporte. Vous pouvez aussi télécharger l'ensemble de ces documents à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Après l'expiration du délai de consultation, les avis reçus seront publiés sur Internet. Nous fondant sur la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHan; RS 151.3), nous veillons à publier des documents accessibles à tous. C'est pourquoi nous vous prions de nous communiquer votre avis si possible par voie électronique (de préférence en utilisant un document Word).



Nous vous prions de bien vouloir faire parvenir votre avis à l'adresse suivante:

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)
Domaine spécialisé Produits de construction
Fellerstrasse 21
3003 Berne
Courriel: direktion@bbl.admin.ch

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à:

M. Andreas Bossenmayer, tél. 031 322 81 60, fax 031 325 50 09
Courriel: andreasj.bossenmayer@bbl.admin.ch

En vous remerciant d'avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer,
Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Eveline Widmer-Schlumpf
Présidente de la Confédération

Documents joints

- Projets d'actes et rapports explicatifs (all, fr, it)
- Liste des destinataires (all, fr, it)
- Communiqué (all, fr, it)